



## REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Cet automne, tentez de gagner un Fabuleux Voyage en Occitanie »

- Du 21 octobre au 21 novembre 2022 –

### Comité régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie

---

#### Article 1 : Association organisatrice

L'Association à but non lucratif Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, ci-après désignée sous le nom « CRTLO », représentée par Monsieur Vincent Garel, Président, dont le Siège est situé 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 MONTPELLIER Cedex 2, et le Service Administratif et Financier 15 rue Rivals, CS 78543, 31685 TOULOUSE Cedex 6, organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie
- Développer sa base de contacts email optin
- Développer les bases de contacts email optin de ses partenaires institutionnels, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

#### Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/automne-2022>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel du CRTLO et les membres des Agences Départementales du Tourisme participantes, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

Le « CRTLO » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne. Le « CRTLO » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.





Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.com/automne-2022> entre le 21 octobre à 14h00 2022 au 21 novembre 2022 à 00h00.

### **Validité de participation**

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom ; prénom ; code postal ; email. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- Avoir répondu aux trois questions du jeu :
  - « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? »
  - « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? »
  - « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? »
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu : en renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne.

### **Article 4 : Critères d'exclusion**

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par le « CRTLO » sans que celui-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.





## Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 9 lots.

### LOT N°1 – Week-end découverte d’Auch, coeur battant du Gers !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- La visite de la splendide Cathédrale Sainte-Marie d’Auch, Grand Site Occitanie et classée au patrimoine mondial de l’Unesco au titre des Chemins de Saint-de-Compostelle
- La visite du Musée des Amériques\_Auch.
- Un dîner terroir gascon en trois plats, au restaurant le 9 (restaurant de l’Hôtel)
- Une nuit à l’Hôtel de France\*\*\* à Auch (petits déjeuners inclus)

Valeur totale du lot : 200 euros TTC

Validité : toute l’année

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d’annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00 - [contact@gers-tourisme.fr](mailto:contact@gers-tourisme.fr)*

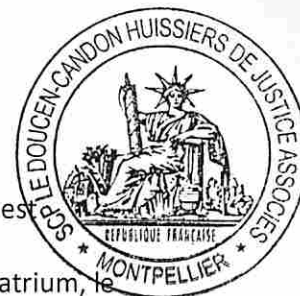
### LOT N°2 – Nîmes, la Rome Française (Gard)

Un séjour pour deux personnes, qui se compose du programme suivant :

Arrivée à partir de 15h, installation à l’hôtel, en chambre double avec petit déjeuner. Lors de ce séjour nous vous proposons une rencontre fabuleuse avec les trésors de la cité romaine :

- Les Arènes : construit à la fin du 1er siècle après J.C, l’amphithéâtre de Nîmes compte parmi les plus grands de la Gaule romaine. A l’intérieur, plus de 20000 spectateurs pouvaient assister aux combats de gladiateurs.
- La Maison Carrée : construit au début de notre ère, vers l’an V avant J.C, ce temple dédié à Caius et Lucius César, porte depuis le XVIe siècle le nom Maison Carrée. Parfaitement conservée, la Maison Carrée séduit par l’harmonie de ses proportions, l’élégance de ses colonnes élancées aux chapiteaux corinthiens et à la finesse de son décor architectural.
- Les Jardins de la Fontaine : classés Monument Historique. Jardin public créé au XVIIIe siècle sur l'emplacement d'un sanctuaire antique, qui se compose de deux espaces paysagers distincts : un jardin classique et un jardin romantique sur le Mont Cavalier, aménagé au XIXe siècle.  
Des monuments romains - temple de Diane, bassin de la Source - et un mobilier de grande qualité donnent au jardin son caractère historique.
- La Tour Magne : elle était la plus haute et la plus prestigieuse tour de l'enceinte romaine. Visible de loin, elle signalait la présence de la cité et du sanctuaire impérial





de la Source, situé au pied de la colline. De son sommet, la vue sur Nîmes est remarquable.

- Musée de la Romanité : découvrez, dès l'entrée du musée, au centre de l'atrium, le fronton antique qui ornait l'entrée du sanctuaire de la source, à l'origine de la ville... Une projection monumentale redonne vie à ses vestiges et vous entraîne dans un incroyable voyage au cœur de la romanité, il y a près de 2000 ans

Valeur totale du lot : 450€ TTC pour 2 personnes

Validité : jusqu'au 30 juin 2023 (selon disponibilité)

Le séjour comprend : 2 nuits avec petit déjeuner à Nîmes, la visite des monuments, 2 dîners pour 2 personnes (hors boisson), la taxe de séjour.

La détermination du lieu d'hébergement sera indiquée lors de la prise de contact avec l'Agence de Développement et de réservation touristiques du Gard.

*Ne comprend pas : Le transport, les autres repas, les dépenses personnelles, les boissons*

*Contact réservation : Agence de Développement et de réservation touristiques du Gard - +33 (0)7 49 95 54 19 reservation@tourismegard.com*

### **LOT N°3 – Un séjour gourmand et découverte dans le Lot**

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- Deux nuits en chambre supérieure à l'hôtel Mercure Figeac Viguiers du Roy (petit-déjeuner inclus).
- Un dîner pour deux personnes à La Table de Marinette à Figeac
- Un apéritif dinatoire au bar à vin Le RDV Dix Vins à Figeac
- L'entrée au Musée Champollion – Les Écritures du Monde
- Une visite guidée VIP avec un guide-conférencier : « Les Pépites du Patrimoine Figeacois »
- Une visite VIP de la Grotte de Foissac
- L'entrée à la Fontaine Gallo-Romaine de Capdenac-Le-Haut, village classé parmi Les Plus Beaux Villages de France

Valeur totale : 705€ TTC

Validité : jusqu'au 20/09/2023

*Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).*

*Réservation directe auprès des prestataires.*

**Mercure Figeac Viguiers du Roy**

Contact : Olivier Nourry Tel. 06 29 16 93 87







hb5v9@accor.com

[www.cite-hotels.com/fr/etablissements/hotel-le-viguiier-du-roy.html](http://www.cite-hotels.com/fr/etablissements/hotel-le-viguiier-du-roy.html)

#### **Musée Champollion – Les Écritures du Monde**

Contact : Laurie Delclaux

05 65 50 31 08

[laurie.delclaux@ville-figeac.fr](mailto:laurie.delclaux@ville-figeac.fr)

<https://ville-figeac.fr/culture-sport-loisirs/musee-champollion/decouvrir-le-musee>

#### **La Table de Marinette**

05 65 50 06 07

Contact : Mme et M. Beaumont

[alain.sarlbeaumont@gmail.com](mailto:alain.sarlbeaumont@gmail.com)

<http://latabledemarinette.com>

#### **Le RDV Dix Vins**

Contact : Thierry Thomas

06 76 69 75 31

<https://rdv-dix-vins.business.site>

#### **La Grotte de Foissac**

Contact : Sébastien Du Fayet De La Tour

06 19 12 98 28

<https://grotte-de-foissac.fr>

Pour tout renseignement complémentaire :

#### **Office de Tourisme du Grand-Figeac, Vallées du Lot et du Célé**

Contact : Nathalie Andrieu

05 65 34 06 25

[nathalie.andrieu@tourisme-figeac.com](mailto:nathalie.andrieu@tourisme-figeac.com)

[www.tourisme-figeac.com](http://www.tourisme-figeac.com)

#### **LOT N°4 – 3 nuits avec petits-déjeuners à l’Hôtel Opéralia les Pins\*\*\* à Balaruc-les-Bains (Hérault)**

Ce séjour pour 2 personnes comprend 3 nuits avec petits-déjeuners pour 2 personnes.

Valeur totale : 350€ TTC

Validité : du 1er avril au 30 juin 2022

*Lot offert par Hérault Tourisme. Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité aux dates de séjours indiquées dans le détail du lot.*

*Mise en relation auprès de David Queffelec – Agence de Développement du Tourisme de l’Hérault – [dqueffelec@herault-tourisme.com](mailto:dqueffelec@herault-tourisme.com)*





### **LOT N°5 – Week-end insolite et ressourçant au cœur du Causse Méjean**

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 week-end avec 2 nuits dans la chambre d'hôtes les kasalas
- Petit déjeuner avec des produits maisons et locaux

Valeur du séjour : 210 € TTC

Validité : jusqu'en décembre 2023

*Exclusivement sur réservation, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Comité départemental du Tourisme de la Lozère (contact : Clémence Millet c.millet@lozere-tourisme.com)*

### **LOT N°6 – A la découverte des richesses naturelles des Pyrénées-Orientales**

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en hôtel 3\* OU en chambres d'hôtes (chambre double) à la campagne
- 1 randonnée avec guide accompagnateur sur une ½ journée »

Valeur totale du lot : 400 € TTC

Validité : jusqu'à fin juin 2023, hors périodes de vacances scolaires

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, Tél : +33 (0)4 68 51 52 51 // [france.gauby@adt66.com](mailto:france.gauby@adt66.com) , <https://www.tourisme-pyreneesorientales.com/>*

### **LOT N°7 – Escapade Romantique en Sidobre & Vallées (Tarn)**

Un séjour pour 2 personnes qui se compose du programme suivant :

À votre arrivée, vous avez rendez-vous au pays des troubadours et de l'amour courtois dans le charmant petit village médiéval de Burlats. Découvrez le circuit historique du village, ou baladez-vous sur le long de la rivière vers l'ancienne voie du petit train ou par le chemin des fontaines, sentier de la cascade du Paradis... Puis, vous avez un savoureux déjeuner qui vous est réservé au restaurant « Louis » aux Sauvages (ou autre établissement selon disponibilités).

L'après-midi, vous aurez un petit aperçu du Sidobre en cheminant sur quelques sentiers qui vous permettront de découvrir de nombreuses curiosités en granite. Pour votre soirée, nuit et dîner : un cocon, digne des cottages des grands films romantiques anglosaxons : l'Ostalou de Sénagats. Le lendemain, un moment de détente absolu vous attend au centre de bien-





être exclusivement privatisé pour vous : Aquamonts à St Pierre de Trivisy ; un déjeuner gourmand, et c'est reparti pour de nouvelles balades vivifiantes avant de terminer votre escapade.

Formule 2 jours/1 nuit (base chambre double) : inclus, le déjeuner du jour 1, la nuit en chambre double + le petit déjeuner + le dîner en table d'hôtes, le déjeuner du jour 2, l'accès privatisé au centre de bien-être.

Non compris : les boissons lors des repas, la taxe de séjour, toute autre prestation non incluse dans la formule.

Photos non contractuelles.

Valeur totale : 350€ TTC

Validité : bon valable 1 an. Séjour possible hors juillet et août (selon disponibilités).

La détermination du lieu d'hébergement sera indiquée lors de la prise de contact avec le département.

*Infos et réservation : 05 63 77 32 30 ou par email [reservation@tourisme-tarn.com](mailto:reservation@tourisme-tarn.com)*

#### **LOT N°8 – Festival des lanternes et musées Ingres Bourdelle : de la Chine au Tarn-et-Garonne**

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 entrées au Festival des Lanternes
- 2 entrées au Musée Ingres Bourdelle
- 1 nuit (pour 2 pers.) avec petit-déjeuner en hôtel ou chambre d'hôtes

Valeur Totale : 200€ TTC

Validité : jusqu'au 5 février 2023

La détermination du lieu d'hébergement sera indiquée lors de la prise de contact avec le département.

*Lien de présentation du Festival des Lanternes : <https://www.tourisme-tarnetgaronne.fr/bouger/grands-rendez-vous/festival-des-lanternes-a-montauban/>*

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - [reservation@tourisme82.com](mailto:reservation@tourisme82.com)*





## **LOT N°9 – Week-end en famille ou entre amis dans un des Plus Beaux Villages de France à Najac ! (Aveyron)**

Ce séjour pour 8 personnes maximum comprend 3 nuits au gîte Laroussinie avec forfait ménage inclus.

Ce gîte propose 3 chambres et peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

Gîte/maison de village, mitoyen à des habitations, sur 3 niveaux, au cœur du village de Najac, inscrit au patrimoine historique. 3 chambres (2 lits 160, 2 lits 80/possibilité de les jumeler pour 1 lit 160), salles d'eau/wc privées à chaque chambre, coin-cuisine (lave-vaisselle, lave-linge)/séjour, salon (canapé convertible, télévision, accès internet/wifi), chauffage complet électrique (par pompe à chaleur), salon de jardin, plancha, terrasse (28m<sup>2</sup>) non close privée. Description du gîte : [https://www.tourisme-aveyron.com/fr/diffusio/locations-vacances/maison-laroussinie-najac\\_TFO455971663411](https://www.tourisme-aveyron.com/fr/diffusio/locations-vacances/maison-laroussinie-najac_TFO455971663411)

Valeur totale : 400 € TTC

Validité : toute l'année hors vacances scolaires et hors option draps et serviettes

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Agence Départementale d'Attractivité et de Tourisme – Noémie FIRTION – 07 88 43 74 58 – [noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr](mailto:noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr)*

### **Article 6 : Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort par le CRTLO, organisateur du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, le 22 novembre au CRTLO – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné dans l'ordre indiqué à l'article 5.

### **Article 7 : Remise des lots**

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO, entre le 22 et le 25 novembre 2022, par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de l'inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

### **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**







Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel au CRTL Occitanie à l'adresse mail suivante : [rgpd@crtoccitanie.fr](mailto:rgpd@crtoccitanie.fr)

Les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTLO pour l'envoi d'informations, nouveautés et bons plans sur la destination Occitanie par email : nom, prénom, code postal, préférences liées aux réponses aux questions du jeu.

#### Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par le CRTL Occitanie : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? » ; « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? »

- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par le CRTLO.
- Les données suivantes : code postal, réponses aux questions suivantes : « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? » ; « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? » seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

#### Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part du CRTLO, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? » ; « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? ».

- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les réponses aux questions suivantes « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? » ; « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? » seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.

Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X"





(X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, réponses aux questions « Quand vous partez en vacances en automne, vous partez plutôt ? » ; « Quelle est votre activité préférée en vacances en automne ? » ; « Pour vos vacances d'automne, vous préférez partir ? ».

#### **Article 9 : Obtention du présent règlement**

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès du : **Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie, Pôle Marketing, 64 rue Alcyone, CS 79507, 34960 Montpellier Cedex 2.**

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès du « CRTLO ».

Le « CRTLO » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

#### **Article 11 : Responsabilité**

La responsabilité du « CRTLO » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Le « CRTLO » ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ni des incidents techniques pouvant affecter l'envoi ou la réception des emails dans le cadre du jeu. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

Le « CRTLO » et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des





éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, le « CRTLO » et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à le « CRTLO » ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

#### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le jeudi 14 décembre 2022**, le cachet de la poste faisant foi.

Le « CRTLO » sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

#### **Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement**

Le présent règlement est déposé chez **SCP LE DOUCEN - CANDON**

8 place de la Comédie  
34000 MONTPELLIER

[contact@ledoucencandon-huissiers.com](mailto:contact@ledoucencandon-huissiers.com)

04 67 66 05 53

04 67 66 56 38

***TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.***

